

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014 N°2014/01

**Présents** : MMES CORNUS, GRANIER, NOVAU, FROIDURE, RILBA, PENNEROUX, ROUILHET  
MM. CASSAGNE, EBENDINGER, MARIUZZO, BERGIA, PEYRIERES, BEAUVILLE,  
HOURCADE, DUCASSE

**Absents** : MME DELOURME, M. NOVAU et M. PARRA

**Procurations** : Mme DELOURME à M. BERGIA  
M. NOVAU à Mme RILBA  
M. PARRA à M. CASSAGNE

**Secrétaire de séance** : Michelle NOVAU

*La séance est ouverte à 18h30*

En préambule, le Maire présente à l'assemblée délibérante l'ordre du jour et lui demande de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 17 décembre 2013.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **I/ N°2014/1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU TRESORIER DE LA COMMUNE**

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser et des restes à payer,

Le Conseil Municipal, après avoir vérifié la bonne reprise par Monsieur le receveur du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures, approuve à l'unanimité le compte de gestion au regard de l'exécution du budget 2013 pour les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

## **II/ N°2014/2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE**

Avant que le Maire ne quitte la salle et que le Compte administratif 2013 de la Commune ne soit présenté par la première adjointe, Michelle NOVAU, M. BERGIA demande au Maire s'il l'autorise à lire un communiqué. Le Maire répondant par l'affirmative, M. BERGIA lit le communiqué suivant :

*« Monsieur le Maire, Cher Jean-Claude,*

*Je tenais à te remercier particulièrement pour nous avoir choisis il y a 6 ans et pour ton investissement tout au long de ce mandat que nous avons partagé avec toi avec nos avis parfois sujets à débats ces dernières années. Grace à toi, nous savons aujourd'hui que tu as suscité de nombreuses vocations en témoigne la future élection municipale de dimanche avec deux listes issues du même conseil municipal. Ces nombreuses années d'activités municipales nous ont montré combien il est parfois difficile de se faire entendre mais combien il est passionnant de s'investir pour cette commune. Grace à ta vision toujours très stratégique des problèmes, de nouvelles méthodes de travail sont maintenant envisagées grâce au groupe de mes colistiers pour créer une rupture paradigmatique avec le passé, la démocratie participative.*

*La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est un exemple de plus pour nous conforter dans nos opinions et nous assurer que nous avons fait le bon choix en nous présentant devant les Saubenois qui auront à s'exprimer ce dimanche. Le budget même d'une petite commune doit selon nous être construit avec pertinence sur des objectifs précis et portés par l'équipe en place qui l'aura travaillé. A ce jour, il nous semble imparfait même si des points clés comme l'affectation du résultat, la stabilité de l'imposition ou de grands financements comme les berges demeurent des invariants que nous partageons. Cependant, rien ne laisse présager à ce jour quelle sera la composition du futur conseil municipal et de ses choix pour l'avenir car je le rappelle, il n'est ni élu, ni en place. Un budget hâtif, maintes fois remanié (ave 2 simulations au lieu de 3 initiales) même en dehors des commissions finances et pour être appliqué par d'autres me semble ainsi inadapté. Voter un budget à quelques jours des élections avec une marge de sécurité pour reconvoquer un possible nouveau conseil nous semble également un peu cavalier et je ne voudrais pas que cela soit perçu comme une course à d'éventuels intérêts stratégiques par nos concitoyens. Les services de l'Etat nous laissent justement plus de temps*

en cette période électorale afin de laisser le temps à la nouvelle équipe municipale de faire les choses dans le bon ordre, sans perte de temps et surtout avec pertinence en fonction des orientations qui seront décidées par le vote des Saubenois. J'en appelle donc à ton bon sens et du fait qu'il soit urgent d'attendre, la préparation du budget même prévisionnel est une chose louable et importante au même titre que préparer la continuité d'une équipe. En cette fin de mandat, sortir par la grande porte est aussi une chose importante qu'il ne faut pas rater, autorise toi cette possibilité que tu ne regretteras pas.

Merci pour les Saubenois et leurs représentants. »

Le Maire répond que ce budget s'inscrit selon lui dans la continuité de la politique menée au cours des derniers mandats.

Il ajoute que le fait que le budget soit voté avant les élections municipales permettra à l'équipe élue de se mettre rapidement en état de marche sans avoir à se soucier de ce vote. Le budget pourra par ailleurs être modifié le biais de décisions modificatives.

Le Maire indique enfin que la délibération dont il va être question (vote du compte administratif) peut quoi qu'il en soit être adoptée, puisqu'il s'agit d'une photographie des réalisations de l'année passée.

M. EBENDINGER demande si des commissions finances ont eu lieu.

Le Maire répond qu'il y en a eu deux.

Mme NOVAU souhaite que le budget proposé soit adopté ; il est en effet selon elle nécessaire pour les Saubenois que l'opération « Berges de Garonne » soit programmée et que les crédits pour la réalisation du bâtiment d'activités au sol soient prévus.

Le Maire quitte ensuite la salle et Mme NOVAU présente à l'assemblée délibérante le compte administratif 2013 :

<b>I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses 2013</b>		<b>Recettes 2013</b>	
Dépenses 2013	1 015 862,71 €	Recettes 2013	1 118 762,70 €
Déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté	252 101,00 €
<b>TOTAL DEPENSES 2013</b>	<b>1 015 862,71 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2013</b>	<b>1 370 863,70 €</b>
<b>Soit excédent de clôture</b>	<b>355 000,99 €</b>		
<b>II/ SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses 2013</b>		<b>Recettes 2013</b>	
Dépenses 2013	239 298,97 €	Recettes 2013	164 650,70 €
Déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté	621 155,00 €
	0,00 €	Affectation de résultats	100 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES 2013</b>	<b>239 298,97 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2013</b>	<b>885 805,70 €</b>
<b>Soit excédent de clôture</b>	<b>646 506,73 €</b>		

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013.

### **III/ N°2014/3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2013 DU BUDGET COMMUNAL**

Le Maire présente à l'assemblée délibérante l'excédent de fonctionnement issu des réalisations 2013 et lui propose l'affectation de résultats suivante :

<b>Pour mémoire</b>	<b>Euros</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	252 101.00 €
Plus values de cession des éléments d'actifs	
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice : Excédent Déficit</b>	<b>355 000.99 €</b>
<b>A. Excédent au 31/12/2012</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
‣ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
‣ aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisation)	
‣ à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
‣ affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	355 000.99 €
‣ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
(si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour ..... euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20.. (N+2) (1))	
<b>B. Déficit au 31/12/2012</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20.. (N+2) (1))	
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
<b>C. Le cas échéant : Affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	

Le Conseil Municipal adopte cette affectation de résultats à l'unanimité.

#### **IV/ N°2014/4 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Maire présente à l'assemblée délibérante les investissements inscrits au budget 2014 :

<b>Détail restes à réaliser</b>			
<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
<b>OPE 28 Travaux et acquisitions école</b>			
		Art 1323	
		Aide CG mobilier préfa + aire de jeux	11 465 €
	<i>Part Communale</i> -11 465 €		
<b>OPE 94 Création ludothèque</b>			
Article 2184	853 €		0 €
	<i>Part Communale</i> 853 €		
<b>OPE 96 Rénovation terrain de football</b>			
<i>Analyse sol</i>			
Article 2312	4 620 €		0 €
	<i>Part Communale</i> 4 620 €		
<b>OPE 107 Renforcement des berges de Garonne</b>			
<b>1<sup>ère</sup> tranche chemin du Port</b>			
Article 2315	734 235 €	Art 1323	435 000 €
	<i>Part Communale</i> 299 235 €		
<b>OPE 114 Effacement des réseaux</b>			
Article 2315	74 800 €	Art 1323	42 000 €
	<i>Part Communale</i> 32 800 €		
<b>SOUS-TOTAL RAR</b>	<b>814 508 €</b>	<b>SOUS TOTAL RAR</b>	<b>488 465 €</b>

Travaux engagés hors RAR			
DEPENSES		RECETTES	
OPE 143 Bâtiment d'activités au sol			
<i>Honoraires architecte</i>			
Art 21318	45 000 €		
	<i>Part Communale</i>	45 000 €	
<b>SOUS-TOTAL 2 DEPENSES</b>	<b>45 000 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2 RECETTES</b>	<b>0 €</b>

Travaux figurant au BP 2013/ Projet phare 2014 CG			
DEPENSES		RECETTES	
OPE 143 Bâtiment d'activités au sol			
<i>Construction</i>			
Art 21318	467 000 €	Art 1323	156 000 €
	<i>Part Communale</i>	311 000 €	
<b>SOUS-TOTAL 3 DEPENSES</b>	<b>467 000 €</b>	<b>SOUS TOTAL 3 RECETTES</b>	<b>156 000 €</b>

TRAVAUX NON ENGAGES A DEBATTRE			
DEPENSES		RECETTES	
OPE 76 Rénovation Eglise			
Art 2135	8 000 €	Art 1323	0 €
	<i>Part Communale</i>	8 000 €	
OPE 137 Ateliers municipaux			
<i>1/Remplacement tracteur</i>			
Art 2182	15 600 €	Art 1323	2 600 €
<i>2/Machine à tracer</i>			
Art 2184	1 500 €	Art 1323	0 €
<i>3/Remorque benne</i>			
Art 2182	2 500 €	Art 1323	410 €
<i>4/Souffleur débroussailleuse et tondeuse</i>			
Art 2184	3 000 €	Sûrement pas éligible (sauf tondeuse)	0 €
<b>DEPENSES ATELIERS</b>	<b>22 600 €</b>	<b>RECETTES ATELIERS</b>	<b>3 010 €</b>
	<i>Part Communale</i>	19 590 €	
OPE 151 Mise aux normes chaufferies			
Art 2135	6 500 €	Art 1323	2 000 €
	<i>Part Communale</i>	4 500 €	
OPE 107 Berges de Garonne			
<i>1<sup>ère</sup> tranche habitations</i>			
Art 2315	68 400 €	Art 1321	14 250 €
		Art 1323	14 250 €
<i>2<sup>ème</sup> tranche chemin du Port</i>			
Art 2315	580 000 €	Art 1321 travaux	442 000 €
<i>Financement études déjà réalisées Etat</i>		Art 1321 études	53 000 €
	<i>Part Communale</i>	124 900 €	
<i>Maîtrise d'œuvre 1<sup>ère</sup> tranche</i>			
Art 2315	55 000 €		0 €
<i>Maîtrise d'œuvre 2<sup>ème</sup> tranche</i>			
Art 2315	92 000 €		0 €
	<i>Part Communale</i>	147 000 €	
OPE 152 Clés passe général			
Art 2181	5 000 €	Art 1323	0 €

	<i>Part Communale</i>	5 000 €	
OPE 94 Ludothèque			
<i>Acquisition logiciel kawa ludothèque et ordinateur portable</i>			
Art 2183	4 300 €	Financement CAF (???) Art 1328	1 200 €
	<i>Part Communale</i>	3 100 €	
OPE 154 Mise en place PLU 1 <sup>ère</sup> phase			
Art 202	28 500 €	Participation état 1321	7 000 €
	<i>Part Communale</i>	21 500 €	
OPE 140 Réalisation 3 <sup>ème</sup> court de tennis			
Art 2135	62 400 €	Participation CG	20 000 €
	<i>Part Communale</i>	42 400 €	
OPE 155 Voirie 2014/ Fonds de concours			
Art 2152 ou 204141?	128 947 €		
	<i>Part Communale</i>	128 947 €	
HORS OPERATIONS			
<i>1/Acquisition illuminations après location triennale</i>			
Art 2184	2 500 €		
	<i>Part Communale</i>	2 500 €	
<i>2/Acquisition mobilier divers</i>			
Art 2184	5 000 €	Art 1323	0 €
	<i>Part Communale</i>	5 000 €	
<i>3/ Réfection sol préau école maternelle</i>			
Art 2135	1 700 €		0 €
	<i>Part Communale</i>	1 700 €	

M. BEAUVILLE souhaite savoir comment est calculée la subvention aidant au financement du tracteur.

Le Maire répond qu'elle est calculée sur la base de 20 % du montant HT de la dépense.

M. BEAUVILLE demande si les véhicules d'occasion peuvent être financés au même taux que les véhicules neufs.

M. le Maire répond par l'affirmative puis demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce budget.

M. BERGIA, Mme GRANIER, M. MARIUZZO, Mme ROUILHET, M. BEAUVILLE, M. PEYRIERES, Mme PENNEROUX et Mme DELOURME (procuration donnée à M. BERGIA) votent contre.

Mme NOVAU, M. NOVAU, Mme RILBA, M. CASSAGNE, M. DUCASSE, Mme FROIDURE, M. HOURCADE, M. EBENDINGER, Mme CORNUS et M. PARRA (procuration donnée à M. CASSAGNE) votent pour.

L'assemblée délibérante adopte donc la délibération de vote du budget 2014 par 10 voix pour et 8 voix contre.

#### **VI/ N°2014/5 : VOTE TAUX D'IMPOSITION 2014**

Le Maire propose à l'assemblée délibérante le maintien des taux en vigueur en 2013 :

<b>Taxe d'habitation</b>	17,42%	Soit un produit attendu de 443 862 €
<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	21,01%	Soit un produit attendu de 355 489 €
<b>Taxe foncière sur le non bâti</b>	79,54%	Soit un produit attendu de 23 385 €
Soit un produit total de		<b>Soit un produit total de 822 736 €</b>

Le Conseil Municipal adopte ces taux à l'unanimité.

#### **VII/ N°2014/6 : APPROBATION CDG 2013 ASSAINISSEMENT**

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser et des restes à payer,

Le Conseil Municipal, après avoir vérifié la bonne reprise par Monsieur le Receveur du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures, approuve le compte de gestion 2013 de l'assainissement au regard de l'exécution du budget 2013 pour les différentes sections budgétaires et budgets annexes

#### **VIII/ N°2014/7 : APPROBATION CA 2013 ASSAINISSEMENT**

Le Maire présente à l'assemblée délibérante le compte administratif 2013 de l'Assainissement :

<b><u>II/ SECTION D'EXPLOITATION</u></b>			
<b>Dépenses 2013</b>		<b>Recettes 2013</b>	
Dépenses 2013	55 056,96 €	Recettes 2013	51 561,51 €
<b>TOTAL DEPENSES 2013</b>	<b>55 056,96 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2013</b>	<b>51 561,51 €</b>
<b>Soit déficit de clôture</b>		<b>3 495,45 €</b>	
<b><u>III/ SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>			
<b>Dépenses 2013</b>		<b>Recettes 2013</b>	
Dépenses 2013	37 422,71 €	Recettes 2013	151 626,25 €
Déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté	18 144,02 €
	0,00 €	Affectation de résultats	63 554,74 €
<b>TOTAL DEPENSES 2013</b>	<b>37 422,71 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2013</b>	<b>233 325,01 €</b>
<b>Soit excédent de clôture</b>		<b>195 902,30 €</b>	

Il précise que l'excédent de clôture en investissement et qui est à reporter sur le BP 2014. Il servira en partie à financer la nouvelle station d'épuration.

M. PEYRIERES demande quand ce projet devra être financé.

Le Maire répond que les travaux sont en cours et que le solde qui devra être réglé par chaque collectivité sera probablement connu l'année prochaine.

### **VIII/ N°2014/8 : AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT**

Le Maire explique à l'assemblée délibérante que le déficit tiré des réalisations 2013 sur la section d'exploitation ( 3 495.45 €) est reporté en dépenses sur le BP 2014.

<b>Pour mémoire</b>	<b>Euros</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	3 495.45 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus values de cession des éléments d'actifs	
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice : Excédent Déficit</b>	<b>3 495.45 €</b>
<b>A. <u>Excédent au 31/12/2013</u></b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
▸ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
▸ aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisation)	
▸ à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
▸ affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
▸ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
(si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour ..... euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20.. (N+2) (1))	
<b>B. <u>Déficit au 31/12/2013</u></b>	
<b>Déficit antérieur reporté</b> (report à nouveau débiteur)	<b>3 495,45 €</b>
<b>Reprise sur l'excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créditeur)	
<b>Déficit résiduel à reporter</b> (Budget primitif 20.. (N+2) (1))	
<b>Excédent disponible</b> (voir A – Solde disponible)	
<b>C. <u>Le cas échéant : Affectation de l'excédent antérieur reporté</u></b>	

L'assemblée délibérante vote cette affectation de résultats à l'unanimité des membres présents.

## **IX/ N°2014/9 : VOTE BP 2014 ASSAINISSEMENT**

Le Maire propose à l'assemblée délibérante le BP 2014 suivant :

<b>I/ SECTION D'EXPLOITATION</b>			
<b>Dépenses 2014</b>		<b>Recettes 2014</b>	
Dépenses 2014	18 092,14 €	Recettes 2014	112 700,04 €
Déficit reporté	3 495,45 €	Excédent reporté	0,00 €
Virement à la section d'investissement	91 112,45 €		
<b>TOTAL DEPENSES 2014</b>	<b>112 700,04 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2014</b>	<b>112 700,04 €</b>
<b>II/ SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses 2014</b>		<b>Recettes 2014</b>	
Dépenses 2014	298 406,89 €	Recettes 2014	11 392,14 €
Déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté	195 902,30 €
		Virement de la section d'exploitation	91 112,45 €
<b>TOTAL DEPENSES 2014</b>	<b>298 406,89 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2014</b>	<b>298 406,89 €</b>

Il précise qu'aucun investissement n'est prévu cette année et que les 300 000 € inscrits devraient être reportés au BP 2015 pour permettre le financement de la participation de la Commune à la station d'épuration.

## **X/ N°2014/10 : INDEMNITE SONNEUR DE CLOCHE 2013**

Le Maire précise que le sonneur de cloches, Monsieur Jacques ZAMBON, perçoit de la commune une indemnité annuelle pour son service qui englobe entre autre les sonneries lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Il rappelle que cette indemnité avait été fixée pour l'exercice 2012 à 687.45 € et propose comme tous les ans au Conseil Municipal une augmentation de 2 % de l'indemnité soit pour 2013, 701.20 €.

Le Conseil Municipal adopte ce nouveau montant à l'unanimité.

## **XI/ N°2014/11 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS**

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n°2013/40 engageant une procédure de modification simplifiée du P.O.S (5<sup>ème</sup> version).

Cette procédure ayant été menée selon le cadre défini par l'article L. 123-13-3 du code de l'urbanisme :

- *Avis par voie de presse*
- *Mise à disposition du public d'un registre pendant un mois*
- *Mise à disposition du public en mairie des documents avant et après rectification et d'une notice explicative*

Et n'ayant fait l'objet d'aucun recours,

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver la rectification du P.O.S telle que prévue par la délibération n°2013/40 du 17/12/13.

L'assemblée délibérante adopte cette rectification à l'unanimité.

## **XII/ N°2014/12 : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°2012/24**

Le Maire expose la nécessité de modifier la délibération n°2012/24 approuvant l'acquisition d'un camion benne pour les ateliers municipaux.

En effet, la récente panne du tracteur utilisé quotidiennement par les services techniques oblige la Commune à revoir ses priorités en termes d'acquisition. L'urgence est donc aujourd'hui de remplacer le tracteur existant (hors d'usage) par un nouveau et non plus de se doter d'un camion benne.

Le Maire propose le devis de la société LOUIS GAY SAS, pour un montant de 13 000 € HT soit 15 600 € TTC et le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Montant HT des travaux et acquisitions	13 000 €	Subvention Conseil Général 20 % du HT	2 600 €
TVA 20.00 %	2 600 €	Participation communale	13 000 €
<b>Montant total des travaux</b>	<b>15 600 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>15 600 €</b>

Le Conseil Municipal approuve cette rectification à l'unanimité des membres présents.

## **XIII/ N°2014/13 : ACQUISITION DE MOBILIER 1<sup>er</sup> EQUIPEMENT**

Le Maire explique à l'assemblée délibérante la nécessité pour les ateliers municipaux de se doter d'une machine à tracer, étant donné la vétusté du matériel existant.

Il propose le devis de la société PHM, pour un montant de 1200 € HT soit 1440 € TTC et le plan de financement suivant:

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Montant HT des travaux et acquisitions	1 200,00 €	Subvention Conseil Général 20 % du HT	240,00 €
TVA 20 %	240,00 €	Participation communale	1 200,00 €
<b>Montant total des travaux</b>	<b>1 440,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1 440,00 €</b>

L'assemblée délibérante approuve, à l'unanimité, cette acquisition ainsi que la demande de subvention s'y rapportant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

La famille ROUGE remercie la Commune pour sa participation lors des funérailles de M. ROUGE.

Edith DENAT, agent de la Commune en arrêt maladie, envoie ses salutations à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que les employés municipaux pour leur participation tout au long du mandat. Il souhaite également bonne chance aux candidats aux élections Communales 2014.

**La séance est levée à 19h45**



